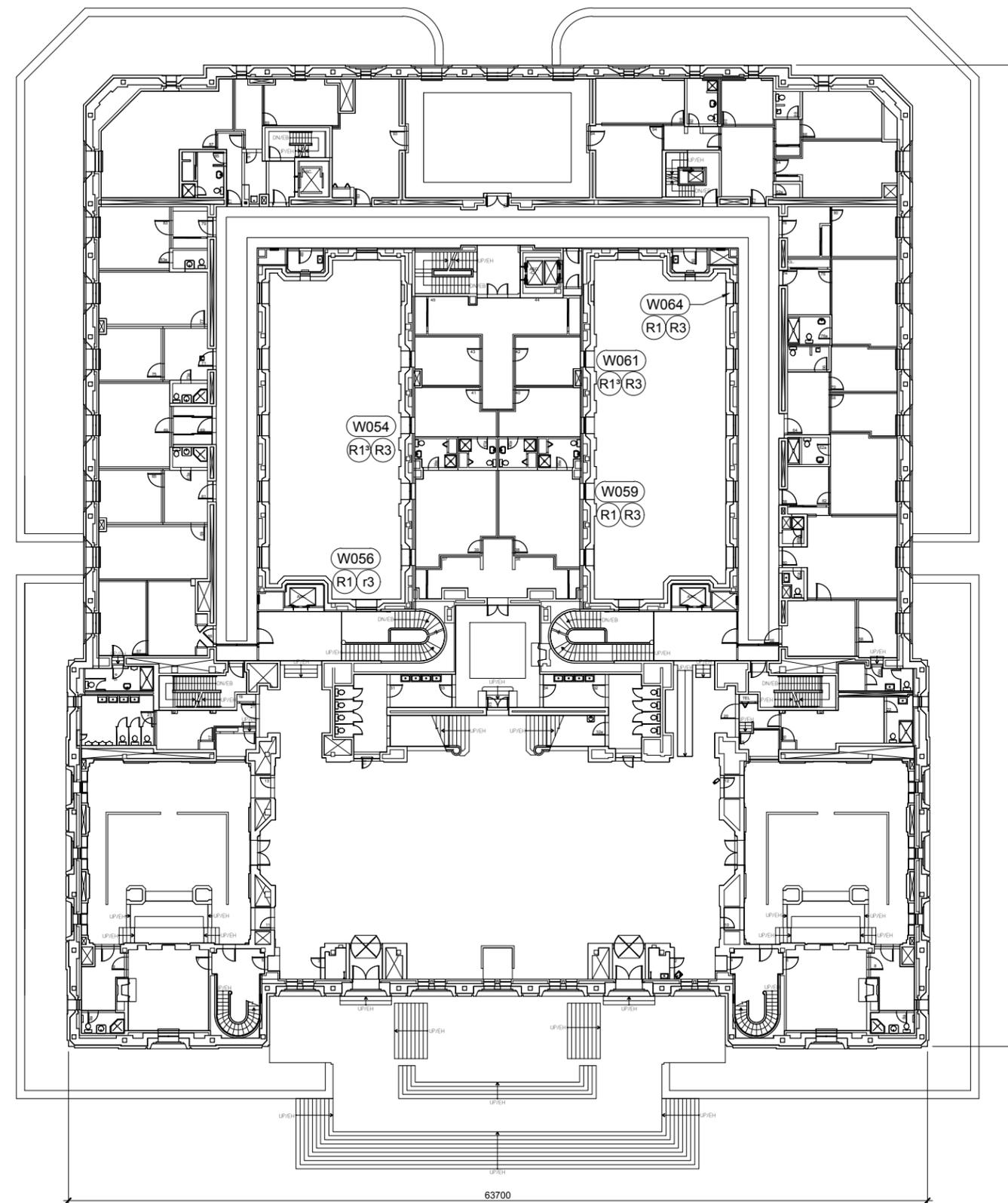


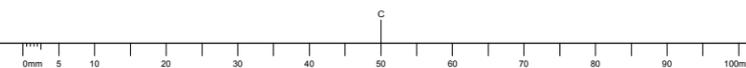
REMARQUE:
TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MILLIMÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

NOTES RELATIVES AUX RÉPARATIONS

- (R1) (r1) REMPLACER LE VITRAGE EXIST. VOIR LES DÉTAILS À L'ARTICLE 3.01 DE LA SECTION 08 03 51.23 DU DEVIS.
 - (R2) (r2) SCELLER LES ÉCARTS. VOIR L'ARTICLE 3.02 DE LA SECTION 08 03 51.23 DU DEVIS.
 - (R3) (r3) DISPOSITIF DE RETENUE À LA TRAPPE. VOIR L'ARTICLE 3.03 DE LA SECTION 08 03 51.23 DU DEVIS.
 - (R4) (r4) REMPLACER LES VIS. VOIR L'ARTICLE 3.04 DE LA SECTION 08 03 51.23 DU DEVIS (SUPPOSER 90 % AUX CHARNIÈRES ET 10 % AUX COMPAS).
- R - TRAVAUX DE RÉPARATION AU CHÂSSIS EXTÉRIEUR.
r - TRAVAUX DE RÉPARATION AU CHÂSSIS INTÉRIEUR.
R^x / r^x - 'x' ÉGALE LE NOMBRE DE RÉPARATIONS À EXÉCUTER SELON LES MODALITÉS SUSMENTIONNÉES.



PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE
1:400



05		
04		
03		
02		
01	Émis pour soumission	
révision		date

A C	A detail no. n° du détail B key location empl. clé C detail location empl. du détail	A B/C
--------	---	----------

project _____ project _____

**COUR SUPRÊME
DU CANADA
RÉPARATIONS
DE FENÊTRES**

drawing _____ dessin _____

**PLAN DU
REZ-DE-CHAUSSÉE
NUMÉROS DES FENÊTRES
À RÉPARER**

designed	SCP	conçu
date	Juillet 2018	
drawn	SCP	dessiné
date	Juillet 2018	
reviewed		examiné
date		
approved		approuvé
date		
tender		soumission
Project Manager		Gestionnaire de projets
project no.		n° du projet
	R.080533.402	
drawing no.		n° du dessin